

INFORMATION

Collecte et élimination des déchets

- La **collecte des ordures ménagères** fonctionne comme suit :
 - **en apport volontaire sans modification.** Les déplacements vers les espaces propretés sont possibles à l'occasion d'un déplacement autorisé par l'article 1^{er} du décret du 16 mars 2020, sous réserve d'être muni d'une attestation de déplacement dérogatoire. À noter : il faut veiller à **mettre les sacs à l'intérieur des containers** (et non à côté des containers), et **ne pas mettre de sacs de plus de 50 litres**, afin de ne pas bloquer le système de tambour des conteneurs.
 - **en porte-à-porte une seule modification** : la tournée de l'hypercentre d'Alençon est avancée de deux heures, les sacs sont donc à déposer **avant 17h00**.
- Le service de **collecte des recyclables**, classé non prioritaire, est susceptible de fonctionner en mode dégradé (moindre fréquence de collectes, non relevage ponctuel de containers) : il est demandé aux usagers de limiter leur production de recyclables et surtout de s'adapter **en stockant, quand c'est possible, chez eux**, surtout s'ils trouvent un container plein, ou leur sac non ramassé, qu'ils doivent alors rentrer. Vous pouvez retrouver la liste des points d'apports volontaire sur www.cu-alencon.fr, rubrique *Tout savoir sur les déchets*.
- Les **déchetteries sont fermées** :
 - les **encombrants** : il est demandé aux usagers de **les stocker chez eux** jusqu'à nouvel ordre.
 - les **déchets verts** : les tontes de gazon, tailles de haies, doivent impérativement être stockées ou traitées à domicile. **La tonte** peut être étalée sur la pelouse de manière régulière ou mise à sécher pour être utilisée comme paillage ou être déposée en petite quantité dans le compost. À noter également, une pelouse non tondu et donc un peu plus haute, tant qu'elle ne modifie pas l'aspect du jardin et qu'elle reste a minima entretenue, peut avoir des effets positifs sur la biodiversité (fleurs, insectes...). Concernant **les tailles de haies**, si vous n'avez pas de broyeur, sachez que votre tondeuse convient parfaitement pour broyer les brindilles et rameaux d'un diamètre inférieur à 1 cm, juste après leur taille.
- **L'accueil physique au service déchets ménagers est suspendu.** En cas de manque de sacs translucides (les permanences de distribution prévues à partir du 27 mars sont reportées), des sacs classiques noirs ou autres peuvent être utilisés.

En cas de questions, les usagers peuvent appeler le numéro vert du service Déchets ménagers (0800 50 89 81 - appel gratuit), laisser leur question et leur numéro de téléphone sur la messagerie du service. Ils seront rappelés dans un délai maximum de 24 heures.